



Abandon de poste employeur ne me licencie pas

Par **many06**, le **02/10/2014** à **08:20**

Bonjour

J'ai fait un abandon de poste le 19 mai 2014 j'ai reçu de la part de mon employeur deux lettres dont une en AR pour avertissement pour abandon de poste depuis je n'ai plus de nouvelles de mon employeur cela fait 6 mois que faire? J'ai même envoyé mon conjoint récupérer mes papiers puis la patronne lui a bien précisé qu'il fallait que je démissionne. Que faire sachant qu'il y a eu beaucoup de problèmes dans l'entreprise, il y aurait à ce qu'il paraît des écoutes audio, on a-t-il ce droit? J'étais en arrêt maladie pendant 4 jours à mon retour dans l'entreprise elle m'a convoqué dans son bureau pour me demander comment c'était passé mon week-end alors que j'étais malade, aussi dans le parking au vu de la relation de mon employeur vis-à-vis du voisinage je précise une citerne juste au-dessus donc résultat il m'a crevé les pneus, je me faisais agresser avec des projectiles à toute heure, et par-dessus tout la patronne me parlait sans respect devant les clients, même plusieurs filles venant faire des essais étaient parties en pleurant du fait de la pression que c'est l'employeur qui font. Avez-vous une solution? Merci d'avance pour vos réponses

Par **Lag0**, le **02/10/2014** à **08:24**

Bonjour,

L'employeur n'a aucune obligation de vous licencier. Il peut vous garder dans ses effectifs autant de temps qu'il le souhaite et pendant ce temps, vous ne pouvez ni toucher le chômage, ni reprendre un autre emploi (puisque toujours sous contrat).

Par **alterego**, le **02/10/2014** à **19:43**

Bonjour,

Pourquoi voudriez-vous qu'il vous licencie quand son intérêt est de vous laisser dans vos certitudes et vos erreurs pour ne pas écrire autre chose ?

L'employeur n'a rien à remettre à votre conjoint.

Cordialement